



Dettes et départ à l'étranger et endettement

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis actuellement endetté de 21 000 Euros, dettes toujours payées sans aucun incident.

Je voulais savoir ce que je risquais si je partais vivre en Thaïlande sans honorer mes dettes.

De plus, quels sont les risques encourus si, avant de partir, je fais énormément de chèques qui ne seront pas honorés, sachant que je ferai tous ces chèques avant le premier avertissement de la banque m'interdisant d'émettre des chèques.

En vous remerciant pour votre réponse.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Quelles sont les natures de ces dettes?

Cordialement

Par Visiteur

Il s'agit de dettes contractées auprès de :

- BNP Paribas => 8000 Euros
- Crédit Mutuel => 5000 Euros
- Finaref (organisme de crédit) => 800 Euros

Ensuite, j'ai 2000 Euros de découvert sur mon compte courant à la BNP Paribas, et 6000 euros de paiement carte bleue en attente (lorsque je paye par CB, je peux choisir de payer en trois fois sans frais)

Ensuite, il s'agira également de dettes auprès d'opérateurs téléphoniques pour des forfaits souscrits, concernant les dettes que je voudrais ajouter via les paiements par chèque

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

en théorie vous pouvez partir à l'étranger mais il convient de savoir que vous pourrez quand même faire l'objet de condamnations tant au pénal qu'au civil. Dans cette hypothèse vous ne serez pas poursuivi en Thaïlande car il n'y a pas de convention avec la France mais il vous faudra attendre le délai de prescription de la peine pour pouvoir revenir en France.

cordialement